



La RPT en question

La RPT entrera en vigueur le 1er janvier 2008!

Le point sur les lois fédérales

Au stade actuel, aucune modification essentielle n'a heureusement été apportée à la nouvelle loi fédérale sur les institutions (LIPPI). Au sujet des prestations complémentaires (PC), le Conseil des Etats a introduit une nouvelle réglementation concernant le changement de domicile des personnes résidant dans un home: les PC devront désormais être prises en charge par l'ancien canton de résidence.

En revanche, certaines propositions d'amélioration émanant des organisations de défense des handicapés, notamment en ce qui concerne les PC pour les personnes vivant dans un home (montant uniforme pour les dépenses personnelles, détermination de la fortune prise en compte en tant que revenu comme cela se faisait jusqu'à présent) n'ont pas été prises en compte de même que le renoncement à la suppression de la logopédie et de la thérapie psychomotrice comme mesures médicales couvertes par la LAI.

Bilan global et propositions pour le 3ème paquet

La communauté d'intérêt-Mise en oeuvre de la RPT, dont insieme fait partie, a pris position sur ce 3ème paquet. En cela, nous avons suivi essentiellement les requêtes qui demandent de ne pas grever davantage le fonds de l'assurance-invalidité avec les nouveaux instruments de péréquation. La prise de position de la CI est disponible sur le site internet depuis la mi-octobre www.perequation-financiere.ch.

Accord intercantonal pour la pédagogie spécialisée

Dans le domaine de la pédagogie spécialisée, la Confédération ne donnera désormais plus de directives aux cantons. Aucune loi-cadre (comme la LIPPI pour les foyers d'habitation et les ateliers) ne sera promulguée dans ce domaine. Les cantons, plus précisément la Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique (CDIP), veulent maintenant encourager une harmonisation des règlements et proposent donc l'élaboration d'un accord intercantonal.

Dans cet accord, il est souligné que lors du choix d'une filière scolaire pour un élève en situation de handicap, la collaboration avec les représentants légaux de l'autorité (parents ou tuteur) devra se faire de manière concrète. Nous constatons par contre avec regret que l'accord ne contient aucune mention, ni message quant au financement de l'offre en enseignement spécialisé.

La prise de position détaillée de la CI-Mise en oeuvre de la RPT est disponible sur le site www.perequation-financiere.ch. insieme-Genève a également été consultée sur cet accord intercantonal et s'en est référée à la position de la CI-Mise en oeuvre de la RPT sur le plan national.

Source: site insieme-Suisse

Le point sur la situation à Genève

Dans le domaine du handicap adulte, la LIPH, loi sur l'intégration des personnes handicapées, propose un cadre légal à l'application de la nouvelle péréquation financière. Dans le domaine des mineurs aucun cadre légal n'est encore mis en place. A ce titre, le projet de loi sur l'intégration scolaire des mineurs handicapés ou à besoins spéciaux déposé au Grand-Conseil (PL 9865) devrait, s'il est accepté, remplir ce rôle. Malheureusement, il semble que ce PL soit actuellement bloqué en commission. Dans le domaine des adultes, un projet de loi modifiant la LIPH vient d'être déposé au Grand-Conseil par le chef du département de la Solidarité et de l'Emploi (PL 9955). Ce projet propose la fusion du Centre d'intégration professionnelle (CIP) et des Etablissements publics socio-éducatifs (EPSE) sur les plans administratif et logistique. Cette fusion entraînera la disparition des commissions administratives au profit d'une seule commission qui remplacera également l'actuelle commission cantonale de l'intégration. Le Conseiller d'Etat, M. François Longchamp assure que cette réforme ne touchera en rien à la qualité des prestations et n'entraînera aucune diminution de poste. Notre association demandera à être auditionnée par le Grand Conseil à ce propos.

De façon générale, face à la mise en oeuvre de la RPT à Genève, nous souhaiterions que les autorités concernées par le domaine du handicap développent leur collaboration avec les associations de parents. Alors que pratiquement tous les cantons romands ont reconnu la CI-Mise en oeuvre de la RPT comme interlocuteur officiel, seul le canton de Genève échappe à cette règle. Dans le cadre du DSE, un seul interlocuteur a été choisi, à savoir, INSOS, association regroupant les directions des établissements pour personnes handicapées.

Cette situation est inquiétante, d'autant plus qu'il est utile de rappeler qu'au moment de la votation pour la mise en place de la RPT, les milieux politiques favorables à ce changement nous avaient assurés que pour Genève, l'opération serait quasiment neutre (environ un million de francs). Aujourd'hui, le pointage à un an de la mise en place de la RPT donne pour le canton de Genève un résultat de 90,5 millions de charges supplémentaires! Il y a d'autant plus de quoi s'inquiéter que les élus cherchent à assainir les finances publiques et que le risque est grand de voir certains partis réclamer des baisses de prestations. Il y aura donc fort à faire pour que les personnes en situation de handicap ne soient pas les victimes de mesures d'économie imputables à la volonté de la Confédération de se décharger sur les cantons...

La RPT 1

Assurance

Coeurs en choc

Fête d'insieme 2

Genolier

Manuel insieme

Infos diverses 3

Agenda 4

CONTACT

insieme-Genève

7, rue de la Gabelle

1227 Carouge

Tél. 022 343 17 20

Fax 022 343 17 28

info@insieme-ge.ch

www.insieme-ge.ch

Assurance rente-survie

Certains membres d'insieme ont conclu une assurance rente-survie en faveur de leur fils/fille entre les années 60 et 70 auprès de la Fondation suisse de prévoyance en faveur des handicapés mentaux. Cette assurance est toujours en vigueur auprès d'Allianz Suisse (Hohlstrasse 552 - Case postale - 8048 Zürich).

Pour effectuer une demande écrite de renseignements, il faut bien mentionner le nom de la Fondation en français et en allemand:
Fondation suisse de prévoyance en faveur des handicapés mentaux
Schweizerische Vorsorgestiftung für Menschen mit geistiger Behinderung
Mentionner le nom de la personne assurée, le numéro du certificat d'assurance (joindre une copie) et le nom du bénéficiaire.

En cas de décès, Allianz Suisse a besoin des documents suivants pour effectuer le versement de l'assurance:

- La copie du certificat de décès
- La police originale avec le numéro
- L'attestation de domicile du bénéficiaire
- L'adresse de paiement (nom, adresse, compte bancaire et n° de clearing de la banque ou du compte de chèque postal)
- Une procuration à l'attention du bénéficiaire.

Pour toutes ces démarches le secrétariat d'insieme-Genève reste à votre disposition.

La vente de coeurs en chocolat

Pour la seconde édition de la vente de coeurs en chocolat, une quinzaine de bénévoles s'est relayée dans les organismes internationaux durant toute une semaine puis 130 d'entre-vous se sont retrouvés le 7 octobre dans les rues et centres commerciaux de Genève, qui sous la houlette d'Augusto sur la place du Molard, qui sous le pendule aux coeurs d'Eric sur le stand de Balaxert...

Durant toute cette belle journée d'automne (quelle chance!) petits et grands, scouts hispaniques, moniteurs de séjours, membres et amis de l'association ont sillonné le canton afin de collecter plus de CHF 40'000: ces bénéfices serviront à différentes actions non subventionnées mises en place par insieme-Genève.

Sans vous, cette vente n'existerait pas et nous profitons de ce petit espace de liberté d'expression pour vous rendre hommage et pour vous donner rendez-vous l'année prochaine, encore plus nombreux, le **samedi 6 octobre 2007!** Par la présente, nous faisons également appel à vos idées et à vos réseaux de connaissances pour dynamiser encore davantage notre action: si quelques uns d'entre-vous êtes partants pour soutenir notre vente dans le cadre de votre travail, n'hésitez pas à vous manifester auprès de notre secrétariat!

A toutes et tous, personnes au grand coeur, encore **merci** et bonnes fêtes de fin d'année!



Fête d'insieme-Genève

C'est dans une ambiance de cour de ferme qu'une centaine d'entre-nous, pensionnaires de différentes institutions, membres, amis, bénévoles d'insieme-Genève et plus particulièrement nos chers vendeurs de coeurs est venue partager de délicieux moments à la salle du Môle. C'est grâce à la générosité de la gérance immobilière municipale que nous avons pu organiser notre manifestation dans cette jolie infrastructure.

Samedi 18 novembre, nous nous sommes donc régalés autour du buffet gargantuesque que vous-tous aviez concocté et, jusque tard dans la soirée, nous avons ondulé sur la musique d'un orchestre de variétés...



Inauguration de la colonie de Genolier

Depuis le mois de janvier 2006, insieme-Genève a repris la gestion de la colonie de Genolier. Ce lieu accueille prioritairement des personnes en situation de handicap mais également des entreprises, des collectivités ou des privés. Des travaux de rénovation ont été entrepris afin de rendre les bâtiments plus confortables et adaptés aux besoins des personnes handicapées grâce au soutien financier de la Loterie Romande.

Une aide financière privée a également permis la décoration des chambres de la colonie avec des tableaux réalisés par des personnes fréquentant l'atelier créatif de l'Essarde.

Samedi 9 septembre 2006 a eu lieu l'inauguration de la colonie en présence de M. Tornare, conseiller administratif de la Ville de Genève, de Mme Scholl, conseillère municipale de la commune de Genolier, de Mme Emery-Torracinta, présidente d'insieme-ge ainsi que de nombreux amis de la colonie.



Lancement du manuel insieme

Le 27 septembre 2006, dans les locaux de l'Ecole de Culture Générale (ECG) Henry-Dunant à Genève, insieme a officiellement lancé son manuel d'enseignement «je suis normal, tu es normale, qui est normal?» en Suisse romande.

Une classe de cet établissement a utilisé pour la première fois le manuel dans le cadre de son cours à option «handicap», ce cours est organisé en partenariat avec l'atelier de Lancy de la SGIPA.

Alors que la commission enseignement et éducation du Grand Conseil examine actuellement un projet de loi sur l'intégration des élèves handicapés, il est important de porter à la connais-

sance de tous les projets cantonaux positifs dans ce domaine.

Lors de la partie officielle, Charles Beer, Conseiller d'Etat en charge du Département de l'instruction publique, a pris la parole pour rappeler l'importance d'une politique d'intégration et saluer la démarche pédagogique d'insieme.



Centre de documentation sur le handicap (CDH)

Dans la feuille d'infos de septembre nous vous avons parlé de la fermeture du centre de documentation sur le handicap. La Haute Ecole de Travail Social a repris une grande quantité de documents et vidéos du centre. Vous pouvez consulter le catalogue des documents sur <http://www.ies-geneve.ch/Bibliothèque/infothèque.php> et pour les vidéos merci de vous adresser à Mme Burgisser au 022 388 94 18. Désormais tous les documents peuvent être obtenus en faisant une demande préalable.

Voiture neuve avec rabais

Si vous êtes membres d'insieme et parents ou proches d'une personne mentalement handicapée et que vous avez besoin d'une voiture neuve, vous pouvez bénéficier à l'achat d'une voiture neuve des marques Opel, Saab et Chevrolet d'un rabais supplémentaire pouvant atteindre 5 %. Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter au 022 343 17 20 ou info@insieme-ge.ch

Carte CFF/TPG

La «carte de légitimation pour voyageur avec un handicap» est destinée aux personnes ne pouvant voyager seules (c'est à dire ayant impérativement besoin d'aide pour: la lecture de l'horaire/du tableau des départs, l'achat de titres de transport aux distributeurs automatiques (lorsque les guichets sont fermés), trouver le bon train/bus, ou pour monter, descendre ou changer de train. Ce besoin d'aide doit être attesté par un certificat médical (sur formulaire officiel CFF).

La carte permet à l'ayant-droit de voyager au moyen des CFF ou des TPG avec un accompagnant et un seul titre de transport, soit pour lui-même soit pour l'accompagnant.

L'accompagnant est tenu d'assister l'ayant-droit durant tout le voyage. Les facilités de voyage sont accordées uniquement si l'accompagnant effectue le voyage à seule fin d'accompagner l'ayant-droit et s'il est en mesure de faire face à ses obligations envers lui.

La carte est délivrée par l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA) pour les personnes habitant le canton de Genève.

Comment obtenir cette carte?

En contactant l'Office cantonal des personnes âgées au 022 849 77 77.



*Bonnes fêtes
de fin d'année
Meilleurs voeux
pour 2007*

Pour vos présents de Noël, pensez à offrir des coeurs en chocolat, vous pouvez les commander en nous appelant au 022 343 17 20.

Agenda

Samedi 3 février

Goûter frères-sœurs dans les locaux de l'association.

Inscription: insieme-Genève 022 343 17 20 ou info@insieme-ge.ch

Vendredi 2 mars

Carnaval d'insieme-Genève, de 19h30 à 22h30 à la salle du Môle

Prix: chf 20.-

Inscription: insieme-Genève 022 343 17 20 ou info@insieme-ge.ch

Samedi 17 mars

Premier rassemblement national autour du syndrome de Down.

Lieu: Fribourg

Informations et inscription: www.tri21.ch

Mercredi 9 mai

Assemblée générale d'insieme-Genève au théâtre de la Comédie

Une convocation avec l'ordre du jour et le rapport d'activités 2006 vous parviendra courant avril 2007.

Contact: insieme-Genève 022 343 17 20 ou info@insieme-ge.ch

Impressum

Feuille d'infos insieme-Genève n°4

Tirage: 2'600 exemplaires

Parution trimestrielle

Exemplaire gratuit sur demande

Editeur: insieme-Genève

Rédactrice responsable:

Anne-Michèle Stupf

Comité de rédaction:

Béregère Delfolie

Laurie Josserand

Céline Laidevant

Anne-Michèle Stupf

Imprimerie: SRO-Kundig

Prochaine parution: mars 2007

Cotisations pour 2006

Membres parents et amis: chf 60.-

Membres soutien: chf 30.-

CCP: 12-12895-9

